



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 février 2014

## Communiqué de presse

### **Les services de l'État maintiennent une vigilance accrue en matière de lutte anti-vectorielle**

La Préfecture a été informée le dimanche 2 février de l'arrivée en provenance de Saint Barthélemy d'une barge contenant des pneus usagers et ayant vocation à être broyés en Martinique puis envoyés pour recyclage en métropole.

En l'absence de garanties suffisantes sur le traitement de ces pneus pour garantir l'absence d'introduction de moustiques -les pneus étant propices au développement de moustiques-, le préfet a diligenté une inspection avant d'autoriser le déchargement des pneus en Martinique.

L'inspection a été menée ce mardi 4 février au matin par une équipe composée d'agents de l'ARS, du service de démoustication du Conseil général et de la DEAL. Elle a révélé la présence de nombreux moustiques adultes.

Le préfet a par conséquent décidé de refuser le débarquement des pneus et prescrit un traitement préalable par insecticide.

Une fois ce traitement réalisé et ses effets vérifiés, l'affréteur a été autorisé à débarquer la cargaison avec pour obligation de déchiqueter les pneus dans un délai de 48h, afin de supprimer toute possibilité de formation de gîtes.

Cette action conjointe des services de l'État et du Conseil général témoigne de la vigilance conjointe des pouvoirs publics face à la prolifération des moustiques, vecteurs de la dengue et du Chikungunya, en Martinique.

#### Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1